

*Les subsides*

Il n'y a pas eu d'amélioration. Ainsi, le taux de chômage moyen était de 11.1 p. 100 en 1982, en pleine récession. En 1983, il est passé à 11.9 p. 100. Ce sont les données que Statistique Canada a publiées en janvier de cette année. Nous constatons que le taux de chômage est resté stable à 11.1 p. 100 pendant le dernier trimestre de 1983 et qu'il est même monté à 11.2 p. 100 en janvier 1984. Tout cela s'est passé à un moment où le chômage diminuait aux États-Unis, d'une année sur l'autre, mois après mois. En 1983, le taux de chômage a baissé de deux points aux États-Unis par rapport à 1982. Pendant chaque mois du dernier trimestre, quand le taux de chômage au Canada demeurait de 11.1 p. 100, le chômage continuait à diminuer aux États-Unis à raison d'un ou deux points par mois, ce qui fait qu'il est maintenant de 8 p. 100 et sera probablement inférieur à ce chiffre dans les statistiques qui seront publiées le mois prochain.

● (1210)

Je crains fort, et je ne suis pas le seul, que le ministre des Finances nous parle demain de relance économique. Il nous expliquera à quel point l'économie est florissante. Il va se vanter d'avoir appliqué une politique qui a permis de faire baisser le taux d'inflation. Il oubliera cependant qu'un taux de chômage désaisonnalisé de 11.2 p. 100 signifie que 1,400,000 Canadiens se trouvent sans travail à l'heure actuelle. Ce chiffre englobe deux catégories de citoyens qui méritent particulièrement notre attention, car ce sont les deux catégories qui ont été les plus durement touchées par la récession ainsi que par les changements de structure qui s'opèrent dans l'économie par suite de la révolution technologique de la micro-électronique. Il s'agit des jeunes qui semblent être en chômage en permanence, puisque le taux de chômage pour cette catégorie s'est stabilisé entre 18 et 20 p. 100 depuis 15 mois. De plus, selon l'OCDE, cette tendance va se maintenir au cours des deux prochaines années. L'autre catégorie est celle des travailleurs d'un âge avancé qui risquent d'être obligés de se recycler pour s'adapter aux changements technologiques et qui risquent en même temps de devoir déménager dans une autre région en supposant qu'il existe un espoir de trouver du travail.

Ce sont les deux groupes que l'on abandonne. Il est moralement irresponsable de parler de relance économique alors qu'il y a tous ces chômeurs au Canada, que nous avons une génération perdue de plus de un million et demi de jeunes qui n'ont pas de travail depuis deux ans, et que nous avons tous ces hommes d'un certain âge, ces chefs de famille, qui sont les plus durement touchés et qui sont les plus grandes victimes du phénomène de chômage chronique à long terme. Voilà pourquoi nous estimons qu'il devrait y avoir un crédit d'impôt remboursable dans le budget de demain. Ce n'est pas une idée nouvelle. Elle a déjà été essayée avec succès.

Je voudrais vous renvoyer à un ouvrage publié en 1982 par le Conseil économique du Canada et intitulé: «Pénuries et carences—travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80». En ce qui concerne le crédit d'impôt à l'emploi, voici ce que dit la recommandation 11:

Nous recommandons que le gouvernement fédéral institue un programme de création directe d'emplois dans le secteur privé, qui serait de courte durée, fondé sur la formule des crédits d'impôt à l'emploi et destiné aux groupes de la population qui doivent supporter une part disproportionnée du fardeau du chômage.

Le rapport défend ensuite cette proposition en rappelant notre brève expérience du crédit d'impôt remboursable. On peut lire ceci à la page 118:

Au sujet de la portée du programme, nous signalons qu'au cours de sa dernière année, le PCIE a fourni environ 50,000 emplois au coût d'à peu près 100 millions de dollars.

Nous parlons d'emplois permanents. Nous parlons d'emplois qui engendreront des revenus, car ces personnes renverront de l'argent au trésor sous forme d'impôts.

Comparons cela pour la même année avec le programme RELAIS du gouvernement. Le programme RELAIS est assez intéressant, car il a été conçu pour aider les chômeurs qui se trouvent probablement dans la situation la plus pathétique, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce programme visait à procurer un emploi à des chômeurs pour le minimum de temps qui leur était nécessaire pour avoir de nouveau droit aux prestations d'assurance-chômage. Le programme RELAIS a permis de créer 40,000 emplois de 1982 à 1984, moyennant 500 millions de dollars. Or le crédit d'impôt remboursable à l'emploi permettrait de créer 50,000 emplois en dépensant 100 millions de dollars. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada publié en juin 1983.

Si nous considérons l'ensemble des programmes directs de création d'emplois du gouvernement fédéral pour l'année financière 1982-1983, nous constatons que le gouvernement a dépensé 609 millions de dollars pour créer 215,000 emplois. Ce qu'il convient de souligner, c'est qu'il s'agit d'emplois à court terme dont la durée varie de 12 à 16 semaines. Ce que nous voulons, ce sont des emplois permanents. Les chômeurs canadiens veulent des emplois permanents. C'est la raison de notre amendement.

Il est intéressant que le Conseil économique du Canada soit revenu sur cette question dans son rapport de 1983, son vingtième exposé annuel intitulé «L'amorce d'un redressement». Il y est question de la reprise, du chômage ainsi que du danger de laisser les chômeurs à la traîne. Il répète essentiellement ce qu'il dit dans sa recommandation. On trouve à la page 104:

De tels programmes ont déjà été mis à l'essai sous diverses formes au Canada et à l'étranger. Les personnes principalement visées par ce genre de mesures seraient celles qui assument une part disproportionnée du fardeau du chômage, en particulier les chômeurs à long terme.

Il recommande au gouvernement une fois de plus d'établir un crédit d'impôt remboursable pour la création d'emplois. Nous défendons en fait cette proposition—et nous convenons avec le ministre d'État aux Finances que le secteur privé et, notamment, les petites entreprises offrent les meilleures possibilités de création d'emplois, et d'emplois permanents par surcroît.

La motion du NPD traite également de ce qui est, à mon avis, un des abus les plus scandaleux, dégueulasses, répréhensibles et partisans qu'on ait vu au Parlement depuis fort longtemps. Je parle de la caisse noire, de l'assiette au beurre dont on s'est enquis à la Chambre depuis environ une semaine. Tâchons de remonter aux origines de ce programme. Il en a d'abord été question dans le budget du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) du 28 juin 1982. Il s'appelait alors le Programme de stimulation immédiate de l'emploi.